

**Arrêté temporaire n°2023.196 ter
Portant réglementation de la circulation**

ROUTE DES NANTS (D354), AVENUE DE JOUX PLANE (D338) et CHEMIN DE LA COUTETTAZ

Monsieur le maire,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6,

VU le Code de la route et notamment les articles R. 411-8, R. 411-21-1 et R. 413-1,

VU l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment le livre 1, 4ème partie, signalisation de prescription,

VU qu'il convient d'assurer la sécurité dans cadre du plan vigipirate, la signalisation et les fermetures de routes devront être adaptées aux risques attentats.,

VU la demande en date du 08/09/2023 émise par COLAS France - PERRIGNIER demeurant TSA 70011 69134 DARDILLY CEDEX représentée par Stephane GERIN aux fins d'obtenir un arrêté de réglementation de la circulation,

CONSIDÉRANT que des travaux Création trottoir rendent nécessaire d'arrêter la réglementation appropriée de la circulation, afin d'assurer la sécurité des usagers, du 18/09/2023 au 17/10/2023 ROUTE DES NANTS (D354), AVENUE DE JOUX PLANE (D338) et CHEMIN DE LA COUTETTAZ,

ARRÊTE

Article 1

À compter du 18/09/2023 et jusqu'au 17/10/2023, les prescriptions suivantes s'appliquent :

- du 21 au 5 ROUTE DES NANTS (D354)
- 34 ROUTE DES NANTS (D354)
- ROUTE DES NANTS (D354), du CHEMIN DE LA COUTETTAZ jusqu'au 21
- 314 AVENUE DE JOUX PLANE (D338)
- CHEMIN DE LA COUTETTAZ, de la ROUTE DES NANTS (D354) jusqu'au 468

;

- La circulation est alternée par feux, sur une longueur maximum de 50 mètres ;
- Le dépassement des véhicules, autres que les deux-roues, est interdit aux véhicules légers et poids lourds ;
- La vitesse maximale autorisée des véhicules est fixée à 30 ;

Article 2

La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par le demandeur, COLAS France - PERRIGNIER.

Article 3

Monsieur le maire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Morzine, le 11/09/2023
Monsieur le maire



Fabien Trombert

DIFFUSION:

- COLAS France - PERRIGNIER, centre technique de Morzine, liste de transport générale de Morzine, direction d e la